

## **Exercice 1990 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 17 avril 1989, vous m'avez accordé pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fait part des opérations effectuées au cours des mois de mars, avril et mai 1990.

### **En matière de recettes**

#### ***Domaine Communal - Locations - Permissions de voirie***

##### *1) Location*

- 48, rue Battant - Convention de location à titre gratuit au profit de l'Union Locale CGT, renouvelable par tacite reconduction (charges locatives à la charge de la CGT).

##### *2) Permissions de voirie*

- à M. PERNOD Jean pour une canalisation d'eau pluviale (Montant : 325 F - Durée : 5 ans)

- à l'Hôtel des Impôts 17, rue de la Préfecture pour une rampe d'accès handicapés (Montant : 686 F - Durée : 5 ans)

- à la Caisse d'Épargne - 13, 15, rue de la Préfecture pour une rampe d'accès handicapés (Montant : 411 F - Durée : 5 ans)

- à M. DUBULLE Éric 2, avenue Foch pour construction d'un perron (Montant : 245 F - Durée : 5 ans)

- à la Société R. BOURGEOIS 25, rue de Trépillot pour passages de câbles Haute Tension (Montant : 490 F - Durée : 5 ans)

- à la Société R. BOURGEOIS - 25, rue de Trépillot pour la construction d'une galerie technique (Montant : 490 F - Durée : 5 ans).

### **En matière de recettes**

#### ***1) Marchés de Travaux***

- avec la SMAC (244 022,79 F) pour la réfection de l'étanchéité du bâtiment municipal 12, rue Lavoisier

- avec l'Entreprise GRISOT Gilles (200 301,91 F) pour la réfection de la toiture de l'école primaire Rivotte

- avec l'Entreprise ZANI (122 254,06 F) pour la réfection de la couverture du bâtiment Est du Centre International de Séjour, 19 rue Roger Martin du Gard

- avec FCE (166 158,60 F) pour la réfection de l'étanchéité des couvertures des bâtiments A. B. C. du Centre Social des Orchamps

- avec la SMAC (148 250 F) pour la réfection d'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique à l'École Régionale des Beaux-Arts

- avec SORREBA (à Saint-Fons) (129 238,42 F) pour la réfection des joints du carrelage du grand bassin de la piscine couverte

- avec SNCB (57 734,59 F) pour la réfection de l'enduit du mur de clôture du groupe scolaire Saint-Claude

- avec SDRA (198 599 ,60 F) pour la démolition et l'aménagement de locaux pour voirie et anciens combattants 4, rue des Deux-Princesses et Place de la Liberté

- avec SARL PRETRE (83 626 F) pour le remplacement du beffroi de l'Église Saint-Martin des Chaprais

- avec l'Entreprise GRISOT Gilles (47 336,10 F) pour la réfection de la couverture d'un bâtiment de stockage à l'Observatoire

- avec l'Entreprise WEINLING (à St-Appollinaire) (163 213,05 F) pour la réfection des vitraux de la coupole centrale de la Basilique de Saint-Ferjeux

- avec l'Entreprise BINETRUY - SCHEVENEMENT (218 499,15 F) pour la réfection de la couverture de l'immeuble Sircoulon, 98 bis rue de la Madeleine

- avec FCE (177 213,31 F) pour la réfection de la toiture centrale du Musée des Beaux-Arts

- avec SANILUX (128 524,33 F) pour réfection de la toiture de l'immeuble communal, 6 rue de la Madeleine

- avec la Société HARDY (à Audincourt) (273 210,42 F) pour la réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation du gymnase Fontaine-Écu

- avec les entreprises ROUX (145 106,45 F) et ROUSSEAU (23 963,13 F) pour la réalisation de deux planchers au Kursaal

- avec les entreprises ROUX (160 055,92 F) pour la construction de 4 mezzanines à l'École Régionale des Beaux-Arts

- avec l'Entreprise ZANI (182 454,24 F) pour la réfection de la couverture du Montjoye

- avec l'Entreprise FCE (249 320,92 F) pour la réfection d'étanchéité de la Maternelle des Bruyères

- avec l'Entreprise SMAC (226 964,35 F) pour la réfection de l'étanchéité du bâtiment du Centre Social des Époisses.

## **2) Marchés de fournitures**

-pour la fourniture et pose de rideaux dans divers bâtiments communaux, année 1990 (montant : 100 000 F mini et 250 000 F maxi) avec Mme ALONET Evelyne.

## **3) Frais d'actes et de contentieux**

- sinistre Centre Pierre Bayle du 13.05.1989 : versement au Cabinet GALTIER d'une somme de 77 602 F en règlement des honoraires d'expertises.

- versement à la SA «Besançon-Expertise» d'une somme de 2 668,50 F pour l'expertise de 15 véhicules en fourrière.

- affaires Ville de Besançon c/ Est Camion
  - versement à Me LÉVY, Avoué, d'une somme de 500 F à titre de provision.
  - versement à la SCP CADROT-HUYGHE, avocats, d'une somme de 3 000 F à titre d'honoraires pour la défense des intérêts de la Ville en cette affaire.
  - versement d'une somme de 331,56 F correspondant à l'indemnité versée à M. LEMERCIER, commissaire-enquêteur désigné pour l'enquête de commodo et incommodo portant sur la demande d'autorisation d'exploiter des appareils à sous au Casino de Besançon La Mouillère
  - sinistre du 08.09.1989 survenu à l'Atelier Audiovisuel du Centre Culturel - Versement à la SA COROCOR d'une somme de 6 858,80 F en règlement de l'expertise effectuée par cette société le 11.09.1989.

Dont acte.